



République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

Département de l'Hérault - Arrondissement de Montpellier
Commune d'Entre-Vignes

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le 26/03/2026
ID : 034-200086296-20260320-DLB202623-DE

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 21
- pouvoirs : 1
- absents : 1
- prenant part à la délibération : 22

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de Mme Dominique LONVIS, membre la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal.

Date de la convocation : 16 mars 2026 - **Date de l'affichage :** 23 mars 2026

Membres Présents :

ACKERMANN Murielle, ARNOLD Agnès, ASTROLOGI Tenessy, BLOQUEL Charlène, CAILLET Olivier, CARO Gérard, CONGE Pascal, ESTEBAN Jean-Jacques, FONTANET Elsa, GASIGLIA Éric, GIMENEZ Michel, GIRAL Nicolas, GRISOUL Philippe, GROS Frédéric, GROSJEAN Marie, HUBICHE Isabelle, LONVIS Dominique, ROUCHE-DIAZ Marie-Laure, ROUSSELLE Mickaël, RUY BERGEON Anaïs, SAIN Aimé

Membres ayant donné procuration :

MANRESA Nancy à CONGE Pascal

Membres absents :

GRAS Denis

Mme Charlène BLOQUEL est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026_23 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA BANQUE ALIMENTAIRE

Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN

La Commune adhère à l'Association Intercommunale pour l'Aide alimentaire du Nord Lunellois.

Cette association a pour but d'organiser l'aide alimentaire des Communes du secteur Nord u Pays de Lunel à partir des produits qui sont délivrés par la Banque Alimentaire de l'Hérault. Les Communes de BOISSERON – SAINT CHRISTOL – SATURARGUES – SAUSSINES sont fondatrices de cette association, les Communes de GALARGUES et VILLETELLE ont rejoint cette structure, créée pour conjuguer les moyens des Communes et faciliter l'aide alimentaire aux familles en difficulté.

Le siège social se situe à Boisseron.

L'association se compose de Membres d'honneur, Membres bienfaiteurs, Membres actifs représentant les communes adhérentes. L'Association est dirigée par un conseil de membres désignés par chaque Commune pour la durée de chaque mandat municipal. Les membres sont rééligibles

Le conseil d'Administration comprend les membres de droit :

- Deux élus locaux de chaque Commune membre, désignés et renouvelés à chaque élection du Conseil Municipal,
- Deux représentants, non élus locaux appartenant au CCAS de chaque commune ou à défaut d'un délégué désigné par chaque CCAS

M. le Maire propose de désigner deux membres du conseil municipal :

- Michel GIMENEZ, en tant que titulaire,
- Murielle ACKERMANN, en tant que suppléante.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : DE DESIGNER les membres représentants suivants :

Titulaire : Michel GIMENEZ

Suppléant : Murielle ACKERMANN

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0


Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire



Jean-Jacques ESTEBAN

Le Secrétaire



Charlène BLOQUEL

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.